

1

(N^o 214.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 JUIN 1840.

RAPPORT fait au nom de la commission des naturalisations, par
M. DU BUS aîné, sur la requête de JEAN-JOSEPH MARQUET.

GRANDE NATURALISATION.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Joseph Marquet, né à Grand-Verneuil, arrondissement de Montmédy (France), le 11 pluviôse an XI, ancien militaire, ex-sergent, congédié le 24 février 1835, après avoir honorablement servi l'État pendant dix ans, maintenant manœuvre, domicilié à Couvreur, commune de Dampicourt, district de Virton, commune qu'il habitait dès 1810, et où il épousa, en 1824, une Belge dont il a trois enfants, demande la *grande naturalisation*, et joint à sa requête un certificat d'indigence.

Sa probité, sa bonne conduite publique et privée sont attestées; mais on s'accorde à penser que le pétitionnaire n'ayant pas rendu de services éminents à l'État, et ne justifiant pas que des circonstances indépendantes de sa volonté l'ont empêché de se conformer à ce que prescrit l'art. 133 de la Constitution, la grande naturalisation ne peut lui être accordée.

Le président-rapporteur,

DU BUS aîné.